

d'un établissement devenu intéressant par le succès & qui réalise toutes les espérances qu'elle s'en étoit formée. En conséquence S. M. a donné le premier Juillet, de nouvelles Lettres - Patentes enrégistrées le 11. au Parlement, pour ordonner divers changemens dans l'Administration du Collège de Louis-le-Grand. A l'article des Fondations pieuses, le Roi s'exprime ainsi : *Dans un mois, à compter du jour de la publication des présentes, toutes les délibérations prises par le Bureau d'Administration, concernant les Fondations pieuses, seront remises entre les mains de notre très-cher & féal Chancelier de France, pour, sur le compte qui nous en sera rendu, être ordonné ce qu'il appartiendra.* Ce qui prouve évidemment que les représentations de Mr. l'Archevêque de Paris ont eu leur effet.

Parlement
de Bretagne
rétabli en
entier,

Enfin le Roi touché de toutes les représentations qui lui ont été faites par la plupart des Parlemens du Royaume sur le rappel de l'universalité de celui de Bretagne, des Lettres de Sa Maj. ont été expédiées, par lesquelles elle le rétablit en son entier, excepté les Procureurs-Généraux, Mrs. de la Chalotais pere & fils, qui ne sont pas compris dans ce rappel de tous les anciens Membres. Mr. le Duc de Duras a été le porteur à Rennes d'une nouvelle aussi agréable que l'est la réintégration de ce Parlement. Quelques précautions qu'il eût pris pour cacher son arrivée en cette Ville le 10 Juillet à dix heures du soir, le Peuple en fut averti & courut en foule à la porte de son Hôtel avec des exclamations de *Vive le Roi.* On tira le canon, toutes les maisons furent illuminées, & la nuit se passa en réjouissances. Quatre jours après, savoir le 15, le Parlement de Rennes entra & enrégis-